



Département Ressources Humaines

Décision n°2023-787

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de gestionnaire administratif et financier à la direction animation transition écologique

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2023-123 du 06 juillet 2023 portant délégations de signature pendant la période estivale,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction animation transition écologique, un emploi de gestionnaire administratif et financier, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Instruction administrative des demandes d'aides sur la chaleur renouvelable, en lien avec le chargé de mission contrat territorial sur la chaleur renouvelable (COTER) au sein de la DATE : enregistrer des demandes d'aides
- vérifier la remise des pièces, demander les pièces manquantes le cas échéant et procéder à leur enregistrement
- préparer, mettre en signature et envoyer les décisions et courriers d'attribution d'aides suivre et relancer les bénéficiaires si besoin, en lien avec le chargé de mission COTER, pour présentation des pièces justificatives
- préparer et transmettre les courriers/emails de mise en paiement
- Instruction et suivi comptables des demandes d'aides et des avances de fonds de l'ADEME :

Accuse de réception en préfecture
044-2023-04307-23-787DEC-AU
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023

- procéder à l'affectation budgétaire des demandes d'aides valides et à l'engagement des demandes d'aides attribuées
- mettre en paiement les avances/soldes d'aides
- éditer des titres de recettes du financement ADEME
- Appui au suivi financier et administratif du COTER en lien avec un animateur COTER :
- suivre les dépenses et les projections de dépenses pluriannuelles, déclencher des demandes de renouvellement d'avances auprès de l'ADEME
- Aider à la préparation du budget COTER et des comités de suivi/comités de pilotage

Décide,

Article 1 : L'emploi de gestionnaire administratif et financier à la direction animation transition écologique est ouvert au recrutement contractuel,

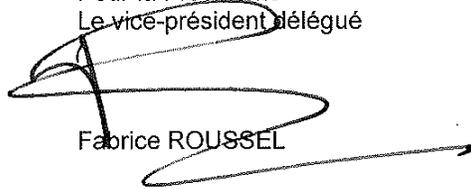
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint administratif principal 1^{er} classe, à savoir au minimum indice majoré 368 et au maximum indice majoré 473, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **31 JUIL. 2023**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué


Fabrice ROUSSEL

mis en ligne le :

02 AOUT 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230731-2023_787DEC-AU
Date de télétransmission : 02/08/2023
Date de réception préfecture : 02/08/2023